

# 1.110 délinquants sexuels en cours de traitement et... libres

Ils sont libérés conditionnels, internés libérés à l'essai, en sursis probatoire, en permission de sortie...

**Des failles dans la prise en charge**

## « Grosse lacune : en prison, aucun traitement ! »

Depuis l'affaire Dutroux, plusieurs choses ont été mises en place pour soigner et encadrer les prédateurs sexuels, mais il reste encore beaucoup à faire. > « **Aucun traitement n'est prévu en prison, pour les cas les plus lourds** », dénonce Julien Lagneaux, directeur du centre de référence wallon pour la prise en charge des auteurs d'infractions à caractère sexuel. Il parle ici des condamnés à de lourdes peines, pour des faits

très graves, et à qui personne (administration pénitentiaire, TAP...) n'ose accorder, ne fût-ce qu'une permission de sortie. « Matériellement, nous n'avons pas les moyens de nous rendre en prison », explique M. Lagneaux. « C'est le détenu qui doit obtenir une permission de sortie pour venir nous trouver en nos locaux. Résultat : certains détenus arrivent à fond de peine sans avoir suivi le moindre traitement. C'est tout à

fait paradoxal car, a priori, ce sont les cas les plus lourds, les délinquants sexuels les plus dangereux qui vont se retrouver dehors du jour au lendemain, sans la moindre surveillance. » Certains détenus préfèrent d'ailleurs aller à fond de peine, histoire de sortir sans devoir se soumettre à une thérapie ou une surveillance qu'on leur imposerait dans le cadre d'une libération conditionnelle.

> **Rien, en Wallonie, sur le**

**plan préventif.** En Flandre, il existe « stop it now » (« Arrête ça maintenant »), un numéro vert où une équipe pluridisciplinaire aide toute personne préoccupée par ses comportements sexuels à l'égard de mineurs. « On a voulu créer la même chose avec Child Focus et le CAB, mais aucun ministre n'a voulu nous financer », indique Julien Lagneaux. ●

F. DE H.



**S**teve Bakelmans n'est pas le seul prédateur sexuel à se promener libre dans notre pays. Heureusement, ils ne sont pas tous dangereux comme lui. Depuis l'affaire Dutroux, des équipes de santé pluridisciplinaires spécialisées ont été mises en place pour traiter les délinquants sexuels. Sur Bruxelles (francophone) et la Wallonie, 1.110 condamnés, libres ou en permission de sortie, suivent un traitement (chiffres 2018).

Toutes les études le prouvent : quand il y a une prise en charge thérapeutique du délinquant

sexuel, les risques de récurrence diminuent. Aujourd'hui, lorsqu'un juge ou un tribunal d'application des peines décide de libérer un auteur d'infractions sexuelles, ou de lui accorder un sursis probatoire, il l'oblige (dans 99% des cas, nous dit-on), à suivre un traitement thérapeutique auprès d'équipes spécialisées. Équipes dans lesquelles travaillent des assistants sociaux, des criminologues, des psychiatres, des sexologues, des psychologues. Il existe 11 équipes de ce type en Wallonie, dont l'UPPL de Tournai-Namur (qui fait office de centre de référence et d'appui) et plusieurs

**« Le cas d'Anvers est dramatique mais reste tout à fait exceptionnel. Néanmoins, le risque 0 n'existe pas... »**

sur Bruxelles, chapeautées par le CAB (Centre d'appui bruxellois).

« Ces traitements durent entre 3 et 5 ans, soit la durée de la probation », indique Julien Lagneaux, le directeur de l'UPPL.

Et comme en témoignent les chiffres 2018, le travail ne manque pas pour ces équipes !

> **En Wallonie**, 888 patients sont en cours de traitement ou de guidance. Il s'agit, pour 553 d'entre eux, de personnes condamnées qui ont échappé à la prison (sursis

probatoire, alternative à la détention préventive...) ou qui ne sont plus en prison (libération conditionnelle). Les 335 restants sont essentiellement des détenus qui, en vue d'une possible libération conditionnelle, entament un traitement et vont consulter lors de permissions de sortie ou de congés pénitentiaires. Sur une année (2017), il y a eu 411 nouvelles demandes de traitement.

> **À Bruxelles**, le nombre de patients francophones traités en 2018 s'élève à 222 et il y a eu, cette année-là, 159 nouvelles demandes.

« Le cas dramatique d'Anvers nous paraît tout à fait exceptionnel », réagit Michèle Janssens, la coordinatrice du CAB bruxellois. « La plupart des délinquants sexuels qui sont en traitement dans les centres spécialisés, ont commis des faits en intrafamilial ou vis-à-vis d'enfants de leur entourage. Aggresser une inconnue dans la rue, c'est dramatique mais cela reste rare. Le drame d'Anvers rappelle que le risque zéro n'existe pas. »

Toutes ces personnes en traitement restent sous surveillance judiciaire. ●

FRANÇOISE DE HALLEUX

**Zoom sur Namur et Tournai****Toujours plus de cas à soigner**

Zoomons sur les données de l'UPPL (Unité de Psychopathologie légale), une des équipes spécialisées dans le traitement des délinquants sexuels, active sur Tournai et Namur.

> 115 délinquants sexuels en traitement (en 2017), 164 (en 2019). L'augmentation s'explique, en partie, par internet qui amène beaucoup de dossiers (pédopornographie, grooming...)

> Âge moyen des auteurs : 47

ans.

> Infractions commises (par les 115 délinquants) : attentats à la pudeur (68), viol (43), pédopornographie (22), outrage public aux bonnes mœurs (14), tentative de viol (6), incitation à la

débauche (3). Un auteur peut cumuler plusieurs infractions.

> Deux délinquants sexuels aussi condamnés pour meurtre sont actuellement pris en charge par l'UPPL : l'un, toujours détenu, vient en consulta-

tion lors de ses permissions de sortie ; l'autre reçoit la visite d'un thérapeute indépendant en prison (très rare).

> 60 % de ces délinquants sexuels ont fait 1 victime, 20 % 2 victimes, 10 % 3 victimes. Un individu dépasse les 10 victimes.

> La majorité des victimes sont mineures (ces équipes ont été créées au départ pour soigner les auteurs de faits de mœurs sur mineurs). ●

F. DE H.

**Émotion****Une marche blanche, dimanche, à Anvers**

L'émotion est toujours intense à Anvers. Notamment dans la famille de Julie Van Espen, mais aussi auprès de ses amies et, plus généralement, de la population. Une marche silencieuse a eu lieu ce mercredi soir. D'autres se dérouleront à Bruges et à Courtrai. Partout, des femmes se mobilisent pour crier leur « ras-le-bol » des violences faites aux femmes qui, régulièrement, tourment au féminicide. Ce dimanche, une marche aura ainsi lieu dans le centre d'Anvers.

Des amies de Julie Van Espen se sont tournées vers les autorités anversoises et le bourgmestre, Bart De Wever, pour que la sécurité soit renforcée sur les

pistes cyclables de la ville. C'est sur l'une d'elles que la jeune femme a été agressée par Steve Bakelmans. La demande porte sur des caméras et de l'éclairage.

**FICHER DE DÉLINQUANTS**

Par ailleurs, nos confrères du « Soir » se sont penchés sur les programmes des partis en matière de mesures pour lutter contre les violences faites aux femmes. Tous les partis l'évoquent. Mais le parti DeFi va un peu plus loin, avec la proposition de créer un fichier des délinquants sexuels.

Pas sûr cependant qu'un tel fichier aurait pu aider les enquêteurs anversoises à empêcher le

meurtre de Julie Van Espen. « Actuellement, des banques de données existent déjà, mais les personnes n'y sont pas répertoriées en tant qu'auteurs d'infractions sexuelles », explique au « Soir » Sophie Rohonyi, candidate Défi à la Chambre. « Il est donc impossible pour les juges d'instruction de consulter un registre afin de savoir si, dans telle circonscription, se trouvent des personnes ayant déjà été condamnées pour des infractions de ce type. » La candidate ajoute : « Les heures et les minutes sont déterminantes. Le registre permettrait de gagner un temps précieux, mais il serait très balisé. » ●

B.J.